



## **Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019294-0002**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 21 octobre 2019**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020



**PREFECTURE**

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°20/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2016341-002 du 06 décembre 2016, modifié portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun par fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises et les communes de Mézières-au Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019015-0002 du 15 janvier 2019 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun (suite à la création de la commune nouvelle de Saint-Denis-les-Ponts et Lanneray) ;

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> : Composition de l'organe délibérant**

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Châteaudun compte un nombre total de 55 sièges, dont la répartition entre les membres est ci-dessous constatée.

Communes	Population municipale 2019	Nombre de sièges
Châteaudun	13077	17
Cloyes-les-Trois-Rivières	5710	7
Commune nouvelle d'Arrou	3808	5
Brou	3382	4
Saint-Denis-Lanneray	2264	3
Yèvres	1658	2

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"



Villemaury	1411	1
La Bazoches-Gouët	1228	1
Unverre	1204	1
Marboué	1133	1
La Chapelle-du-Noyer	1046	1
Jallans	816	1
Donnemain-Saint-Mamès	696	1
Logron	588	1
Moléans	467	1
Dampierre-sous-Brou	466	1
Conie-Molitard	403	1
Thiville	344	1
Gohory	326	1
Villampuy	318	1
Chapelle-Guillaume	187	1
Saint-Christophe	155	1
Moulhard	144	1
<b>Total</b>	<b>40831</b>	<b>55</b>

**article 2 :** Le nombre et la répartition des sièges définis à l'article 1<sup>er</sup> s'appliquent à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020.

**article 3 :** L'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019015-0002 du 15 janvier 2019 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Grand Châteaudun (suite à la création de la commune nouvelle de Saint-Denis-les-Ponts et Lanneray) est abrogé.

**article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **21 OCT. 2019**

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ